

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS (BRUGEL-AVIS-2021 I 029-332)

Relatif au projet de plan d'investissements définitif pour le gaz, proposé par le gestionnaire du réseau de distribution bruxellois pour la période 2022-2026.

Etabli sur base de l'article 10 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, modifié par les ordonnances du 20 juillet 2011, du 8 mai 2015 et du 23 juillet 2018.

29/10/2021

Table des matières

1	Base légale.....	3
2	Contexte.....	4
3	Consultation publique du projet PPI provisoire.....	4
4	Observations de BRUGEL.....	5
4.1	Planification des investissements.....	5
4.2	La capacité d’approvisionnement du réseau.....	5
4.3	La qualité d’alimentation.....	6
4.4	La fiabilité du réseau.....	7
4.5	Le réseau de gaz et la transition énergétique.....	7
4.5.1	Les initiatives menées.....	7
4.5.2	L’avenir du réseau.....	8
4.6	Les compteurs intelligents.....	9
4.7	Le projet de conversion des réseaux au gaz pauvre vers le gaz riche.....	9
4.8	L’analyse budgétaire.....	10
5	Conclusion.....	11
5.1	Eau.....	1
6	Transition énergétique.....	2
6.1	Fin des moteurs thermiques.....	2
6.2	Hydrogène.....	2
6.3	Décarbonation de la chaleur.....	2
1.1	Eau.....	1
2	Transition énergétique.....	2
2.1	Fin des moteurs thermiques.....	2
2.2	Hydrogène.....	2
2.3	Décarbonation de la chaleur.....	3

I Base légale

L'article 10 de l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale (dénommée ci-après "l'ordonnance gaz"), modifié par les ordonnances du 20 juillet 2011, du 8 mai 2015 et du 23 juillet 2018 est rédigé comme suit :

« § 1er. Le gestionnaire du réseau établit, en collaboration avec Brugel, un plan d'investissements en vue d'assurer la régularité, la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement, dans le respect de l'environnement, de la sécurité des biens et des personnes, de l'efficacité énergétique et d'une gestion rationnelle de la voirie, selon la procédure prévue au § 3.

Le plan d'investissements couvre une période de cinq ans ; il est adapté chaque année pour les cinq années suivantes.

Brugel peut préciser le modèle de canevas des plans d'investissements proposés. Le plan d'investissements contient au moins les données suivantes :

1° une description détaillée de l'infrastructure existante, de son état de vétusté et de son degré d'utilisation ainsi que des principales infrastructures devant être construites ou mises à niveau durant les années couvertes par ledit plan ;

2° une estimation des besoins en capacité, compte tenu de l'évolution de l'exploitation du réseau, des mesures d'efficacité énergétique promues par les autorités et envisagées par le gestionnaire du réseau, de la promotion de la production du biogaz et de son injection sur le réseau, de la fourniture, des scénarii de développement des voitures au gaz naturel (GNC) et des stations y afférentes, de la consommation et des échanges avec les deux autres Régions et de leurs caractéristiques ;

3° une description des moyens mis en œuvre et des investissements à réaliser pour rencontrer les besoins estimés, y compris, le cas échéant, le renforcement ou l'installation d'interconnexions de façon à assurer la correcte connexion aux réseaux auxquels le réseau est connecté ainsi qu'un répertoire des investissements importants déjà décidés, une description des nouveaux investissements importants devant être réalisés durant les trois prochaines années et un calendrier pour ces projets d'investissements;

4° la fixation des objectifs de qualité poursuivis, en particulier, concernant la durée des indisponibilités telles que définies dans le canevas du rapport sur la qualité des prestations ;

5° la politique menée en matière environnementale et en matière d'efficacité énergétique ;

6° la description de la politique de maintenance ;

7° la liste des interventions d'urgence effectuées durant l'année écoulée ;

8° la description du plan d'urgence à mettre en œuvre pour faire face à une situation dégradée (N-I);

9° l'état des études, projets et mises en œuvre des réseaux intelligents et, le cas échéant, des compteurs intelligents ainsi que les niches prioritaires identifiées pour le déploiement éventuel de ces compteurs.

10° une description détaillée des aspects financiers des investissements envisagés.

§ 2. Un plan d'investissements est établi pour la première fois pour la période 2005-2009.

§ 3. Les propositions de plan d'investissements sont transmises à Brugel avant le 31 mai de l'année qui précède la première année couverte par le plan.

Brugel informe le gestionnaire du réseau pour le 15 juillet de la même année au plus tard de ses remarques préliminaires sur le projet de plan. Sur la base des remarques préliminaires de Brugel, le gestionnaire du réseau élabore son projet définitif de plan d'investissements et le transmet à Brugel pour le 15 septembre de l'année qui précède la première année couverte par le plan. Brugel procède à une consultation des administrations concernées, des utilisateurs effectifs ou potentiels du réseau et du Conseil sur certains aspects du projet de plan. Dans ce cas, elle en informe le gestionnaire du réseau concerné.

Pour le 30 octobre de la même année au plus tard, Brugel transmet, pour approbation, au Gouvernement le projet définitif de plan, accompagné de son avis et des résultats de la consultation publique.

Pour son avis, Brugel examine notamment si les investissements prévus dans le projet de plan couvrent tous les besoins recensés en matière d'investissement durant le processus de consultation et si ce plan est cohérent avec

le plan décennal de développement du réseau dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle tient également compte des relations entre les marchés de l'électricité et du gaz et entre les marchés du gaz naturel pauvre et riche.

A défaut de décision du Gouvernement au 31 décembre de la même année et pour autant que les documents aient bien été transmis au Parlement pour le 30 octobre au plus tard de la même année, le projet définitif de plan d'investissements est réputé approuvé.

Brugel surveille et évalue la mise en œuvre du plan quinquennal d'investissements. Brugel peut, dans l'intérêt des utilisateurs et en tenant compte des critères environnementaux, donner injonction au gestionnaire du réseau d'étudier certains investissements alternatifs ou complémentaires dans le plan technique et financier. Ces études sont réalisées dans un délai compatible avec les délais d'approbation des plans d'investissements mentionnés à l'alinéa précédent.

2 Contexte

La modification de l'ordonnance électricité adoptée le 23 juillet 2018 a apporté des adaptations quant à la procédure de dépôt et d'adoption du plan d'investissements de SIBELGA. Cette procédure prévoit ainsi l'établissement d'un projet de plan d'investissements (PPI) en deux temps :

- (1) un premier PPI provisoire remis le 31 mai à BRUGEL sur lequel le régulateur peut formuler ses remarques ;
- (2) un PPI définitif remis par SIBELGA à BRUGEL le 15 septembre et qui tient compte des remarques formulées par BRUGEL.

Cette modification de l'ordonnance prévoit également que BRUGEL procède à une consultation des administrations concernées, des utilisateurs effectifs ou potentiels du réseau et du Conseil sur certains aspects du projet de plan. Enfin, BRUGEL doit communiquer son avis sur le projet définitif du plan d'investissements pour le 30 octobre au Gouvernement.

SIBELGA a communiqué à BRUGEL, le 31 mai 2021, un PPI provisoire pour la période 2022-2026 qui a fait l'objet d'une consultation publique qui s'est déroulée du 14 juin au 14 juillet 2021. Les remarques préliminaires de BRUGEL ainsi que celles formulées par les acteurs qui ont participé à la consultation publique ont été communiquées à SIBELGA respectivement les 15 et 16 juillet 2021. SIBELGA a introduit sa version définitive du PPI le 15 septembre 2021 accompagnée des réponses aux remarques formulées par BRUGEL. Les réponses aux remarques issues de la consultation publique ont quant à elles été communiquées le 11 octobre.

3 Consultation publique du projet PPI provisoire

Bien que l'article 10 de l'ordonnance gaz donne la faculté à BRUGEL d'effectuer une consultation uniquement sur « certains aspects du projet de plan », **BRUGEL a décidé, pour une question de transparence, de soumettre l'ensemble du PPI à consultation.** De plus, afin faciliter la participation à cette consultation publique, **BRUGEL a demandé à SIBELGA d'établir une note d'accompagnement abordable dans lequel certains points des PPI sont développés.**

En effet, les PPI sont des documents assez techniques et répondent aux besoins du développement des réseaux. L'établissement de cette note a d'ailleurs été fortement apprécié par les participants à la consultation publique.

Enfin, malgré le contexte sanitaire, BRUGEL a souhaité à ce qu'une présentation des PPI soit organisée sous forme d'un Webinaire. La vidéo de cette présentation a également été publiée [sur le site internet de BRUGEL](#)¹. Les résultats de cette consultation publique sont disponibles en annexe du présent avis. Pour chaque remarque ou question reçue qui nécessitait un complément d'information, des réponses ou commentaires ont été formulés par BRUGEL sur base notamment de la contribution du GRD.

Les acteurs ayant formulé des questions ou remarques sur le PPI provisoire sont Bruxelles Environnement, le Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen, le Centre d'appui SOCIALENERGIE (Fédération Des Services Sociaux) et Infor GazElec.

A l'instar des consultations menées dans le cadre des deux derniers PPI, BRUGEL constate à nouveau que le PPI gaz fait l'objet de beaucoup moins de questionnement que celui relatif à l'électricité.

4 Observations de BRUGEL

L'analyse des PPI par BRUGEL s'articule principalement autour **de 3 axes** :

- l'évaluation de la capacité d'approvisionnement du réseau de distribution ;
- l'évaluation de la qualité et de la régularité de l'alimentation des utilisateurs du réseau ;
- le suivi budgétaire et la cohérence avec la proposition tarifaire.

BRUGEL analyse également la bonne conformité des informations et investissements présentés par le GRD à la lumière de l'ordonnance gaz et du règlement technique.

Les principales observations qui découlent de l'analyse du PPI 2022-2026 par BRUGEL sont développées dans le présent chapitre.

4.1 Planification des investissements

Globalement, très peu de modifications sont observées entre le PPI 2022-2026 et le PPI 2021-2025 qui a été approuvé par le Gouvernement.

Les modifications proposées dans le PPI 2022-2026 n'ont pas d'impact sur la sécurité d'alimentation des consommateurs bruxellois. En effet, seuls certains investissements relatifs aux stations et aux remplacements de branchements BP à caractères vétustes ont été adaptés à la hausse ce qui ne peut conduire à un impact négatif.

4.2 La capacité d'approvisionnement du réseau

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif de la part de BRUGEL. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à une température équivalente de -11°C^2 .

¹ <https://www.brugel.brussels/actualites/consultations/projets-de-plans-d-investissements-electricite-et-gaz-de-sibelga-pour-la-periode-2021-2025-392>

² Le dimensionnement des réseaux est déterminé à partir du débit horaire qu'il faut pouvoir assurer à la pointe. Pour les réseaux gaz, on estime que ce débit maximum sera atteint à -11°C .

Il ressort de l'analyse de ces informations que les débits tenus à disposition des stations de réception ont été bien supérieurs aux pointes réelles mesurées pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019. L'année gazière 2019-2020 est en effet jugée non représentative en raison des conditions climatiques enregistrées. 2020 a été l'année la plus chaude depuis les premières observations effectuées à partir de 1833. Les valeurs des pointes réellement mesurées en 2020 dans les stations de réception sont en moyenne inférieures de 12% par rapport aux valeurs enregistrées en 2019.

Dans son PPI, SIBELGA présente également une estimation de l'évolution annuelle de la charge des différentes stations de réception pour les 5 prochaines années au regard de la capacité nominale de ces dernières. Parmi les hypothèses utilisées, SIBELGA a pris en considération un taux de croissance annuel du débit à la pointe hivernale de 1,5 %, hormis pour l'année gazière 2024-2025 pour laquelle le GRD table sur l'arrêt de la croissance du débit de consommation. En effet, même s'il est certain qu'à moyen ou long terme, une diminution importante de la demande annuelle de gaz sur le réseau ainsi qu'une diminution de la pointe horaire enregistrée annuellement sont attendues, SIBELGA estime qu'il est peu probable que certaines mesures liées à l'efficacité énergétique ou d'éventuels projets tels que la production de biométhane ait un impact sur les besoins en capacité à l'horizon du présent PPI (2026).

L'analyse réalisée sur l'évolution estimée des besoins montre que le risque d'une éventuelle saturation (en cas d'hivers très rigoureux) des stations de réception n'existe plus grâce principalement à la mise en service (le 16/12/2019) de la nouvelle station située à Overijse. La sécurité d'alimentation sera également renforcée une fois la conversion des réseaux réalisée au gaz riche. En effet, le gaz riche, qui dispose d'un pouvoir calorifique supérieur, devrait engendrer, d'après SIBELGA, un gain de capacité sur les réseaux moyenne pression de 11 %.

Sur base de ces éléments, **SIBELGA ne prévoit pas, à juste titre, de nouveaux investissements stratégiques dans son projet de plan définitif pour garantir la sécurité de l'alimentation de la Région de Bruxelles-Capitale.**

4.3 La qualité d'alimentation

Chaque année, SIBELGA est tenue de transmettre à BRUGEL un rapport dans lequel il décrit la qualité de ses services pendant l'année civile précédente. Une analyse de la qualité de l'alimentation a ainsi été réalisée par BRUGEL dans son [avis³ n°325](#). BRUGEL renvoie donc les lecteurs vers ce rapport pour de plus amples informations sur les résultats de ces analyses.

Globalement, la qualité de la continuité de l'alimentation des utilisateurs du réseau en gaz est très bonne même si l'incident survenu en 2020, suite à une fuite d'une canalisation de VIVAQUA, a quelque peu détérioré l'indisponibilité moyenne sur le réseau de gaz. En 2020, un consommateur de gaz bruxellois a été privé d'alimentation en moyenne pendant **1 minutes et 47 secondes** quel que soit le type d'interruption (planifiée pour cause de travaux ou non planifiée).

Enfin, signalons que le nombre de plaintes reçues par SIBELGA concernant des problèmes de pression en gaz est extrêmement faible au regard du nombre d'utilisateurs (86 appels de clients en 2020 dont 45% ont été considérés comme justifiés).

³ Cet avis est disponible sur le site internet de BRUGEL :
<https://www.brugel.brussels/publication/document/avis/2021/fr/AVIS-325-QUALITE-DES-SERVICES-ET-PRATIQUES-SIBELGA-2020.pdf>

4.4 La fiabilité du réseau

La fiabilité des installations du réseau de gaz est un paramètre important pris en compte dans la planification des investissements. L'analyse de certains indicateurs permet d'apprécier ou au contraire, de déceler certaines lacunes dans la politique d'asset management du GRD. Un des indicateurs utilisés pour évaluer la fiabilité du réseau est le nombre de fuites constatées sur les principaux assets.

Dans son PPI, SIBELGA fournit des informations relatives aux taux de fuites enregistrées pour différentes installations du réseau de gaz : les canalisations BP, les branchements BP et les compteurs.

L'analyse des informations présentées par SIBELGA montre que globalement, la fiabilité des installations du réseau de distribution de gaz est relativement stable ces 5 dernières années. Dès lors, le PPI ne prévoit pas de modifications de la politique d'investissements.

4.5 Le réseau de gaz et la transition énergétique

Dans son Plan Energie Climat 2030 adopté en octobre 2019, le Gouvernement bruxellois confirmait son ambition de faire évoluer la Région de Bruxelles-Capitale vers une ville-région bas carbone à travers la mise en place de plusieurs objectifs. Le 11 juin 2021, le Parlement bruxellois a par ailleurs adopté « [l'ordonnance climat](#) »⁴. Cette ordonnance entérine les objectifs du Gouvernement de réduire les émissions directes de gaz à effet de serre⁵ de la Région d'au moins⁶:

- 40 % en 2030 ;
- 67 % en 2040 ;
- 90 % en 2050.

Cette transition énergétique aura pour conséquence de diminuer la consommation en gaz naturel des usagers. Toutefois, d'autres projets tels que l'utilisation de gaz « renouvelable » ou encore la mobilité au gaz naturel comprimé (GNC) pourraient permettre au réseau de gaz de jouer un rôle dans cette même transition énergétique. SIBELGA présente dans son PPI les différentes initiatives connues à ce stade à Bruxelles. Les principaux projets sont commentés à la section 4.5.1

4.5.1 Les initiatives menées

- **Le biogaz et le biométhane**

Un des projets qui semble le plus réaliste en Région de Bruxelles-Capitale concerne la construction d'une usine de production de biogaz à partir de biodéchets et de déchets verts. Ce projet regroupe différents organismes bruxellois, à savoir Bruxelles Environnement, Bruxelles propreté et SIBELGA. Actuellement, une phase d'étude de faisabilité est en cours en vue de déterminer les contours que prendra le projet.

- **Le projet Hydrogène**

⁴ Ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise d'Energie ainsi que l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (aussi appelée ordonnance climat)

⁵ Par « émission directe de gaz à effet de serre de la Région », il y a lieu d'entendre le rejet dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, à partir de sources situées sur le territoire de la Région.

⁶ Par rapport à 2005

Les gestionnaires de réseaux FLUXYS et SIBELGA, ainsi que la société John Cockerill, ont entamé en 2019 une réflexion visant un projet d'étude nommé « H2GridLab » pour Hydrogen to Grid National Living Lab. Ce projet vise à mettre en place un laboratoire permettant d'expérimenter le développement de gaz alternatifs au gaz naturel grâce à la mise en commun d'expertises et d'infrastructures.

Dans le cadre de la consultation publique du PPI provisoire, Bruxelles Environnement a formulé certaines réserves tant sur l'opportunité environnementale du stockage de surplus d'électricité sous forme d'hydrogène que sur la justification économique de réaliser d'importants investissements en la matière au regard du potentiel de volume de surplus d'électricité. Bruxelles Environnement attire également l'attention sur le fait qu'en juin 2021, la Belgique – lors des échanges avec l'ensemble des Etats-Membres de l'UE dans le cadre de la révision TEN-E – s'est jointe à une position, commune avec dix autres Etats européens, en défaveur des options technologiques basées sur le mélange d'hydrogène avec d'autres gaz dans les réseaux. Par ailleurs, Bruxelles Environnement rappelle que le Gouvernement a établi, dans sa décision du 25/02/2021 (GRVC-AM-31.71314) qu'il estime qu'« à l'heure actuelle, la conversion du réseau de gaz naturel régional en réseau permettant de transporter de l'hydrogène pour le chauffage doit être analysée d'un point de vue énergétique, d'un point de vue économique et du point de vue de la sécurité des usagers et des installations ». Bruxelles Environnement encourage dans ce cadre SIBELGA à tenir compte de l'ensemble de ces éléments dans ses projets expérimentaux.

Concernant l'hydrogène, SIBELGA est bien consciente de la position « anti-blending » actuelle de la Belgique. Il n'empêche que les objectifs européens (particulièrement ambitieux) font peser un certain nombre de contraintes concernant la gestion future des réseaux d'une ville/région comme Bruxelles. SIBELGA estime que l'hydrogène aura potentiellement un rôle à jouer dans la décarbonisation des besoins en chauffage de la capitale, en bonne intelligence avec l'efficacité énergétique (rénovation du bâti) et les pompes à chaleur (électrification), suivant la logique du Green Deal. L'hydrogène pourrait permettre également la décarbonisation d'une partie de la consommation de fuel des flottes captives sur le territoire de la Région.

L'étude en cours avec des partenaires extérieurs à SIBELGA permettra d'aider à clarifier les différents points susmentionnés.

4.5.2 L'avenir du réseau

A long terme, plusieurs idées et projets pourraient rendre le réseau de distribution de gaz utile dans une société décarbonée, comme ambitionnée par les autorités européennes, nationales et régionales. Toutefois, ces projets n'en sont qu'à leurs débuts et l'usage qu'il est fait actuellement du réseau, c'est-à-dire le transport de gaz naturel d'origine fossile à usage principalement de chauffage, est voué à disparaître à l'horizon 2050. BRUGEL sera attentive à l'évolution de ces différents projets et invite SIBELGA à intégrer au fur et à mesure des prochains PPI l'impact des différentes technologies sur sa stratégie moyen et long terme d'investissements.

Dans le cadre de la consultation publique, Bruxelles Environnement a indiqué qu'elle réalisera prochainement l'étude prévue dans la contribution régionale au PNEC qui concerne la sortie du gaz à l'horizon 2050 et que SIBELGA sera bien associée à cette démarche. A plus court terme, Bruxelles Environnement entamera la rédaction d'un nouveau Plan Air Climat Energie (PACE II) et la réalisation de deux études :

- une étude relative aux vecteurs énergétiques pertinents pour le chauffage dans le contexte régional ;
- une « étude 2030 » dont l'objectif est d'identifier les mesures susceptibles de contribuer à la rehausse de l'ambition climatique bruxelloise à l'horizon 2030 en s'approchant d'un objectif de réduction de 55% des émissions directes de gaz à effet de serre.

BRUGEL encourage ces initiatives dont les résultats pourront servir à alimenter la construction des

futurs PPI. De son côté, BRUGEL analysera dès 2022 la manière d'intégrer les questions relatives à l'avenir du réseau de gaz et le risque de « stranded assets » dans le futur cadre réglementaire et tarifaire.

4.6 Les compteurs intelligents

BRUGEL observe que SIBELGA ne prévoit pas, dans son PPI, de projet lié à l'installation de compteurs intelligents pour le gaz. Or, BRUGEL estime qu'il serait opportun qu'un projet pilote soit réalisé endéans la période du PPI. En effet, la réalisation de ce type de projet pilote permettrait à SIBELGA de tester concrètement la possibilité d'exploiter une nouvelle architecture de type « sous-comptage ».

Dans un schéma où les compteurs de SIBELGA (gaz et électricité) seraient intelligents, le compteur gaz pourrait effectivement être utilisé comme un sous-compteur du compteur de tête de l'électricité. SIBELGA aurait dans ce cadre l'opportunité de tester ces nouvelles configurations (qui s'appliqueront potentiellement pour d'autres types d'usage tels que les véhicules électriques) dans un contexte qu'il maîtrise.

Ce type de projet rencontre *in fine* également les objectifs de SIBELGA dans sa vision d'exploiter des architectures munis de sous-compteurs.

BRUGEL recommande dès lors au Gouvernement de demander à SIBELGA la réalisation d'un projet pilote avec des compteurs gaz intelligents exploités comme sous-compteurs.

4.7 Le projet de conversion des réseaux au gaz pauvre vers le gaz riche

Auparavant, le scénario envisagé par SIBELGA pour la conversion des réseaux de la Région de Bruxelles-Capitale sur base du planning indicatif fédéral s'étalait sur 4 ans. Aujourd'hui, le scénario optimisé pour la conversion des réseaux à Bruxelles s'étale sur 3 ans.

Cette décision, qui a pour objectif d'optimiser le phasage de la conversion, a été prise suite à des réflexions au sein de SYNERGRID en tenant compte :

- des aspects technico-économiques ;
- des ressources disponibles ;
- de la sécurité d'alimentation des réseaux et de la clientèle ;
- des résultats de la conversion des réseaux de la ville d'Hoboken en Flandre.

Une conversion des réseaux réalisée en 3 phases, SRA⁷ par SRA, permettra :

- d'éviter des situations transitoires inhabituelles (il n'y aura aucune découpe des SRA existantes) ;
- d'éviter de nombreuses manœuvres réseaux en vue de scinder les SRA ;
- d'assurer une sécurité d'alimentation optimale pour les réseaux et, par conséquent, des consommateurs.

Afin de mener à bien la 3e et dernière phase du projet de conversion, SIBELGA a bien planifié une série d'investissements dans son PPI. Ceux-ci consistent essentiellement à

⁷ Une station de réception agréée (SRA) est une station de réception fictive qui regroupe la fonction de différentes stations de réception alimentant un des réseaux interconnectés. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 3 SRA. Le nouveau planning de conversion vise à ce que chacune des phases correspond à chaque SRA.

l'installation de nouvelles cabines réseau destinées à renforcer l'alimentation de certains réseaux BP en raison du passage de la pression d'alimentation de ces réseaux de 24 mbar à 21 mbar.

4.8 L'analyse budgétaire

L'ensemble des coûts (investissement et exploitation) du GRD sont soumis au contrôle de BRUGEL. Lors de l'approbation de la proposition tarifaire, BRUGEL approuve une enveloppe budgétaire globale devant être couverte par les tarifs. Le contrôle de la bonne maîtrise des coûts et l'analyse des écarts s'effectuent *ex post* par BRUGEL.

Par ailleurs, chaque année de la période tarifaire, un exercice est réalisé pour comparer les investissements réalisés par rapport aux investissements budgétés dans la proposition tarifaire.

Dans le cadre des méthodologies tarifaires applicables actuellement, les amortissements des investissements sont considérés comme « non gérables ». Dès lors, tout écart (à la hausse ou à la baisse) par rapport à la proposition tarifaire est à charge des tarifs. Le financement des investissements est en effet couvert par les charges d'amortissements liées aux investissements réalisés tandis que les charges financières (charges d'intérêt, frais liés à la dette, ...) sont couvertes au titre « d'Embedded costs ».

Le PPI 2022-2026 présente un **budget 2022 pour le gaz de 13,7 M€ qui est en diminution par rapport aux années précédentes**. BRUGEL constate qu'à quantité d'investissements équivalents, les coûts prévus pour la réalisation des investissements sur le réseau MP et BP ont diminué de l'ordre 30%. BRUGEL analysera l'effectivité de ces estimations dans le cadre du prochain contrôle *ex-post*.

Au regard des prévisions d'investissements repris historiquement dans les PPI et des montants réellement réalisés, (voir Figure 1), BRUGEL constate que les investissements projetés sont stables. Cela s'explique par l'approche stratégique choisie par SIBELGA : un dernier projet majeur d'investissements a été mené à bien ces dernières années par SIBELGA (la « jonction sud ») et les investissements à venir ont comme but d'assurer la sécurité et le fonctionnement optimal du réseau, sans programme spécifique d'investissements.

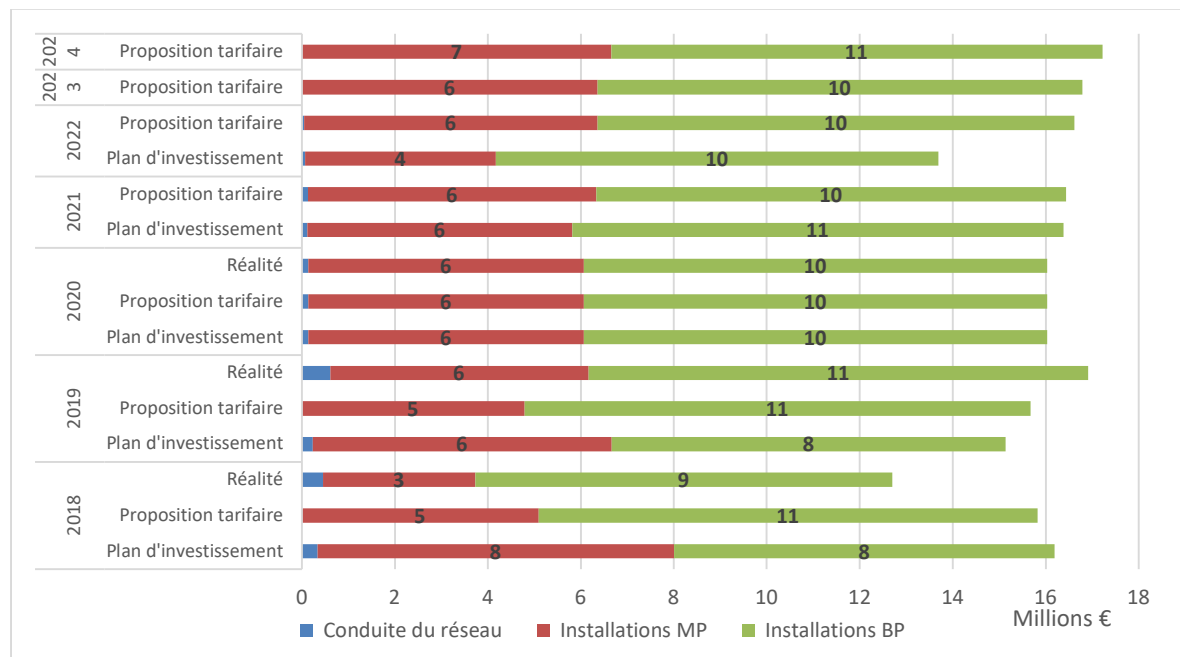


Figure 1: Suivi financier des investissements réalisés et planifiés

5 Conclusion

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance gaz, SIBELGA a communiqué à BRUGEL, le 31 mai 2021, un projet de plan d'investissements (PPI) provisoire pour la période 2022-2026. BRUGEL également a bien organisé, du 14 juin au 14 juillet 2021, une consultation publique de la version provisoire du PPI de SIBELGA. L'ensemble des remarques et questions formulées lors de cette consultation sont présentées en annexe du présent avis. La version définitive du PPI a été présentée à BRUGEL le 15 septembre 2021.

Suite à l'analyse du PPI définitif gaz de SIBELGA pour la période 2022-2026, les principales observations soulevées par BRUGEL sont les suivantes :

- 1. Concernant la planification globale proposée**, BRUGEL constate que le PPI 2022-2026 est quasiment identique à celui pour la période 2021-2025 qui a été approuvé par le Gouvernement.
- 2. Concernant la sécurité d'approvisionnement**, la mise en service de la station Overijse, nécessaire pour la bonne réalisation du projet de conversion, a permis d'accroître considérablement les réserves de capacité disponible. Le PPI proposé par SIBELGA ne prévoit donc pas, à juste titre, de nouveaux investissements stratégiques pour garantir la sécurisation de l'alimentation de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 3. Concernant la qualité d'alimentation des utilisateurs du réseau**, BRUGEL souligne que les utilisateurs du réseau sont confrontés à un nombre marginal d'interruptions essentiellement liées à la réalisation de travaux planifiés. Les incidents qui engendrent une interruption sur le réseau de gaz sont en effet assez rares. En 2020, un consommateur de gaz bruxellois a été privé d'alimentation en moyenne pendant 1 minutes et 47 secondes quel que soit le type d'interruption (planifiée pour cause de travaux ou non planifiée).
- 4. Concernant le rôle que peut jouer le réseau de distribution de gaz dans la transition énergétique**, le PPI reprend plusieurs initiatives. A long terme, plusieurs idées et projets pourraient rendre le réseau de distribution de gaz utile dans une société décarbonée, comme ambitionnée par les autorités. Toutefois, ces projets n'en sont qu'à leurs débuts et l'usage qu'il est fait actuellement du réseau, c'est-à-dire le transport de gaz naturel d'origine fossile à usage principalement de chauffage, est voué à disparaître à l'horizon 2050. BRUGEL sera attentive à l'évolution de ces différents projets et invite SIBELGA à intégrer au fur et à mesure des prochains PPI l'impact des différentes technologies sur sa stratégie moyen et long terme d'investissements. De son côté, BRUGEL analysera dès 2022 la manière d'intégrer les questions relatives à l'avenir du réseau de gaz et le risque de « stranded assets » dans le futur cadre réglementaire et tarifaire.
- 5. Concernant les compteurs intelligents pour le gaz**, BRUGEL estime qu'il serait opportun qu'un projet pilote consacré à l'installation de ce type de compteurs soit réalisé endéans la période du présent PPI. L'objectif étant que SIBELGA puisse tester concrètement la réalisation de ce nouveau type d'architecture de comptage où le compteur gaz serait un « sous-compteur » du compteur de tête de l'électricité.
SIBELGA aurait dans ce cadre l'opportunité de tester ces nouvelles configurations (qui s'appliqueront potentiellement pour d'autres types d'usage tels que les véhicules électriques) dans un contexte qu'il maîtrise.

- 6. Concernant le projet de conversion des réseaux**, BRUGEL constate que les opérations à effectuer sur le réseau pour préparer la 3^e et dernière phase de la conversion sont bien pris en compte dans le PPI.

Dès lors, BRUGEL propose au Gouvernement d'approuver le projet de plan d'investissements définitif gaz proposé par SIBELGA pour la période 2022-2026 moyennant la réalisation d'un projet pilote relatif à l'exploitation de compteur gaz comme sous-compteur du compteur de tête de l'électricité.

* *

*

**Annexe de l'avis sur le projet de plan
d'investissements définitif pour le gaz proposé
par le gestionnaire du réseau de distribution
bruxellois pour la période 2022-2026.**

Rapport de consultation publique

Contribution n°1 : Bruxelles Environnement	Réponses- Commentaires
<p>I. Impact environnemental</p> <p>Bruxelles Environnement soutient les efforts entrepris par Sibelga pour limiter l'impact environnemental de ses activités, tels que décrits dans l'annexe relative à la politique environnementale. En ce qui concerne les infrastructures soumises, par la législation régionale, à permis d'environnement, Bruxelles-Environnement renvoie Sibelga aux décisions qu'elle prendra dans le cadre des demandes de permis.</p> <p>5.1 Eau</p> <p>Bruxelles Environnement attire l'attention de Sibelga sur la Politique de Gestion intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) que mène la Région. Via cette gestion intégrée, la Région promeut l'infiltration in situ des eaux pluviales. Dans le cadre du développement, de l'extension ou du renforcement des réseaux existants et du développement de nouveaux réseaux (p.ex. fibre optique), Bruxelles Environnement encourage Sibelga à limiter l'emprise de ses réseaux : en effet, une prolifération anarchique de ces réseaux, particulièrement sous les trottoirs, pourrait freiner des réaménagements d'espaces publics conformément aux principes de GIEP.</p> <p>Bruxelles Environnement souhaite également attirer l'attention de Sibelga sur l'enjeu de l'infiltration des eaux pluviales au niveau des impétrants. Les retours d'expérience français démontrent qu'il est tout à fait possible de permettre l'infiltration au niveau des impétrants eux-mêmes (p.ex. ouvrage végétalisé infiltrant au-dessus d'une conduite). Certains gestionnaires d'impétrants profitent également des renouvellements des conduites pour favoriser la GIEP : pour ce faire, ces gestionnaires ne remblaient pas avec des matériaux compactés mais créent une tranchée drainante au-dessus de la conduite (exemple à consulter ici). Bruxelles Environnement encourage Sibelga à envisager ces solutions innovantes dans le cadre de ses projets de développement et à s'inscrire de manière systématique dans une démarche d'amélioration locale de la GIEP à l'occasion des chantiers qu'il mène.</p>	<p>I. Impact environnemental</p> <p>I.1 Eau</p> <p>Concernant la remarque formulée par Bruxelles Environnement sur la politique de gestion de l'eau, SIBELGA a apporté des précisions :</p> <p><i>« Sibelga prend bonne note des aspects liés au GIEP. Sibelga investit dans le développement et l'extension de ses réseaux que si cela est justifié. Les investissements étant réalisés dans le cadre de nouveaux raccordements, du remplacement de tronçons existants pour des raisons de risque ou encore pour des raisons inévitables suite à l'apparition de défauts. Chaque asset jouant un rôle spécifique, une extension disproportionnée des réseaux n'est dès lors que très peu possible. En région bruxelloise, les réalisations de nouvelles extensions réseaux sont très limitées compte tenu de la couverture du réseau gaz déjà très importante.</i></p> <p><i>Les projets réalisés tiennent compte tant que possible de l'infrastructure existante et des projets à venir notamment dans le cadre de la coordination des différents impétrants dont les infrastructures occupent soit le sous-sol soit des installations en surface. En cas de contraintes, les demandes de déplacement sont toujours analysées par Sibelga.</i></p> <p><i>Enfin, les poses réalisées par Sibelga sont réalisées conformément aux cahiers des charges qui tiennent compte de nombreux facteurs, à savoir entre autres : les exigences imposées par les gestionnaires de voiries qui visent à pérenniser les voiries (affaissement, usure...), les exigences de sécurité liées à l'utilisation du gaz (protection, détection...), etc.</i></p> <p><i>La réalisation d'une tranchée drainante doit prendre en compte ces différents éléments. A noter que la mise en place de tranchée drainante en milieu urbain ne peut qu'être exceptionnelle, l'écrasante majorité de nos installations se trouvant sous le trottoir ou voirie (asphaltée, bétonnée ou pavée).</i></p>

Enfin, Bruxelles Environnement encourage Sibelga à être attentif aux risques d'inondation lorsqu'il établit la localisation de ses installations, particulièrement les cabines HT. Ce risque est évaluable grâce à la [cartographie régionale des zones inondables](#).

6 Transition énergétique

6.1 Fin des moteurs thermiques

En outre, Bruxelles Environnement invite Sibelga à vérifier la cohérence des éléments relatifs au CNG (flotte propre et stations), présentés dans son plan d'investissements gaz, avec les modalités de [prolongation du calendrier la zone de basses émissions \(LEZ\)](#) approuvées par le Gouvernement, en 1^{ère} lecture, le 24/6/2021.

6.2 Hydrogène

Bruxelles Environnement rappelle ses réserves, déjà exprimées précédemment, quant à l'opportunité environnementale du stockage de surplus d'électricité sous forme d'hydrogène. En outre, Bruxelles Environnement attire l'attention de Sibelga sur le fait qu'en juin 2021, la Belgique – lors des échanges avec l'ensemble des Etats-Membres de l'UE dans le cadre de la révision TEN-E – s'est jointe à une position, commune avec dix autres Etats européens, en défaveur des options technologiques basées sur le mélange d'hydrogène avec d'autres gaz dans les réseaux. Par ailleurs, Bruxelles Environnement rappelle que le Gouvernement a établi, dans sa décision du 25/02/2021 (GRVC-AM-31.71314) qu'il estime qu'« à l'heure actuelle, la conversion du réseau de gaz naturel régional en réseau permettant de transporter de l'hydrogène pour le chauffage doit être analysée d'un point de vue énergétique, d'un point de vue économique et du point de vue de la sécurité des usagers et des installations ». Bruxelles Environnement encourage donc Sibelga à tenir compte de l'ensemble de ces éléments dans ses projets expérimentaux.

6.3 Décarbonation de la chaleur

Les installations « hors sols » ont les faveurs des GRD, car elles sont aisément accessibles, plus faciles d'entretien et évitent les problèmes en cas d'inondation. Cependant, pour des raisons environnementales (nuisances sonores, esthétiques, etc.) et de risque de dégradation (accident de roulage), l'option d'installer des cabines souterraines reste possible voire indispensable dans certaines situations. Pour les cabines haute tension, des dispositifs de pompage sont installés pour pallier une éventuelle inondation.»

2 Transition énergétique

2.1 Fin des moteurs thermiques

Sibelga revoit actuellement sa stratégie de mobilité pour ses véhicules « leasing » et utilitaires. Sibelga étendra son étude d'abandon des véhicules thermiques aux véhicules « CNG » conformément à l'objectif que s'est fixé le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à savoir l'interdiction des véhicules diesel en 2030 et l'interdiction des véhicules essence, LPG et CNG en 2035. Sibelga prendra en compte l'impact de ces nouveaux objectifs sur les stations de recharge pour véhicules CNG.

2.2 Hydrogène

Dans ses réponses, SIBELGA indique :

« Sibelga, en tant que GRD gaz de la région de Bruxelles-Capitale, explore les différentes options liées à l'avenir de ses réseaux. Au vu de notre position en bout de chaîne de valeur du gaz naturel, il est de notre devoir de considérer l'ensemble des options à notre disposition pour les différents réseaux relevant de notre juridiction. Dans le cas du futur du gaz de manière générale, et concernant l'hydrogène en particulier, nous sommes bien conscients de la position anti-blending actuelle de la Belgique. Il n'empêche que les objectifs européens (particulièrement ambitieux) font peser un certain nombre de contraintes concernant la gestion future des réseaux d'une ville/région comme Bruxelles. Nous pensons que l'hydrogène aura potentiellement un rôle à jouer dans la décarbonisation des besoins en

<p>Sibelga mentionne, dans son plan d'investissements gaz, la diminution à moyen et long termes des quantités de gaz distribuées et, dans son plan d'investissements électricité, le développement des pompes à chaleur. Bruxelles Environnement réalisera prochainement l'étude prévue dans la contribution régionale au PNEC qui concerne la sortie du gaz à l'horizon 2050 : Sibelga sera évidemment associé à cette démarche. A plus court terme, Bruxelles Environnement entame la rédaction d'un nouveau Plan Air Climat Energie (PACE II) et la réalisation de deux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude relative aux vecteurs énergétiques pertinents pour le chauffage dans le contexte régional ; - Une « étude 2030 » dont l'objectif est d'identifier les mesures susceptibles de contribuer à la rehausse de l'ambition climatique bruxelloise à l'horizon 2030 en s'approchant d'un objectif de réduction de 55% des émissions directes de gaz à effet de serre. <p>Bruxelles Environnement s'interroge sur les éventuels exercices de modélisation et de projection de l'évolution des volumes distribués qu'aurait déjà réalisés Sibelga et, le cas échéant, sur la manière dont les hypothèses de ces travaux intègrent les éléments issus de Renolution, de la contribution régionale au PNEC et prochainement, du PACE II. Enfin, Bruxelles Environnement s'interroge sur l'existence de résultats de ces travaux qui pourraient être mobilisés dans le cadre de l'élaboration de l'étude 2030 et du PACE II ou, inversement, sur l'opportunité que des données issues des études « vecteurs énergétiques » et « 2030 » puissent être mobilisées dans le cadre des futurs projets de plans d'investissements de Sibelga.</p> <p>Bruxelles Environnement prendra contact avec Sibelga pour évaluer la faisabilité et la pertinence d'une telle collaboration/d'un tel partage d'information.</p>	<p><i>chauffage de la capitale, en bonne intelligence avec l'efficacité énergétique (rénovation du bâti) et les pompes à chaleur (électrification), suivant la logique du Green Deal, ce en fonction des contraintes locales identifiées. L'hydrogène permettra également probablement la décarbonisation d'une partie de la consommation de fuel des flottes captives sur le territoire de la Région (cf. le projet bus hydrogène de la STIB).</i></p> <p><i>Nous sommes également bien conscients des risques liés à la gestion opérationnelle de l'hydrogène, raison pour laquelle une montée en expertise (dans l'optique d'une potentielle économie hydrogène) est nécessaire. Une étude est en cours avec des partenaires extérieurs à Sibelga afin de nous aider à clarifier les différents points susmentionnés. »</i></p> <p>2.3 Décarbonation de la chaleur</p> <p>Voir section 4.5.2 de l'avis.</p>
<p>Contribution n°2 : Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (BBLV)</p>	<p>Réponses- Commentaires</p>
<p>Globalement, nous constatons que le plan d'investissement n'est pas en phase avec la transition énergétique en cours. Il n'y a aucune analyse de la manière dont la demande en chaleur du parc immobilier va diminuer et de l'impact que cela aura sur la consommation de gaz naturel.</p>	<p>Voir section 4.5.2 de l'avis.</p> <p>Des études seront bientôt lancées par Bruxelles Environnement où SIBELGA sera associée.</p>

<p>Il n'y a pas non plus d'analyse des alternatives durables : quel segment de la consommation de gaz naturel peut être remplacé par des pompes à chaleur et quel segment par la chaleur résiduelle ? Et où sont situés ces segments ? Le quartier Nord, par exemple, avec ses immeubles importants leur forte demande en chaleur et en froid, situées seulement 2 km du plus grand incinérateur de déchets ménagers du pays, est l'un des endroits les plus favorables en Belgique pour développer un réseau de chaleur. Sibelga devrait prendre la tête de ce développement.</p> <p>En Flandre, Fluvius a étendu ses activités aux réseaux de chaleur. Fuvius travaille également en étroite collaboration avec des instituts de recherche pour élaborer un « atlas de la chaleur ». Nous demandons à Sibelga de suivre cet exemple.</p> <p>Il est positif que Sibelga mène des projets de recherche pour savoir comment intégrer le biogaz et l'hydrogène, mais Sibelga devrait placer la barre plus haut et passer plus rapidement à des projets de démonstration à plus grande échelle. Elle devrait également collaborer davantage avec Vivaqua, qui est à la pointe du développement de la riothermie (pompes à chaleur qui puisent leur chaleur dans les eaux usées).</p> <p>Sibelga devrait également revoir ses projets de développement d'un réseau de stations GNC. Avec la percée rapide des véhicules électriques - et bientôt des véhicules pouvant injecter sur le réseau - les véhicules GNC ne sont plus une technologie de transition. La meilleure chose à faire dans l'immédiat est de mettre en place un vaste réseau de stations de recharge, de préférence des stations de recharge qui peuvent également alimenter le réseau.</p>	
<p align="center">Contribution n°3 : Conseil des Usagers</p>	<p align="center">Réponses- Commentaires</p>
<p>Le Conseil n'a pas de remarque particulière en ce qui concerne le plan d'investissements pour le gaz.</p>	
<p align="center">Contribution n°4 : Fédération des Services Sociaux (FDSS)</p>	<p align="center">Réponses- Commentaires</p>
<p>Nous saluons les efforts déployés par Brugel et Sibelga afin de vulgariser les documents sur lesquels portent la consultation publique. La note complémentaire permet aux</p>	

<p>répondants de mieux cerner les enjeux centraux du plan d'investissement soumis à consultation. Le plan d'investissement Gaz n'appelle pas de commentaire spécifique de notre part.</p>	
<p align="center">Contribution n°5 : Collectif solidarité Contre l'Exclusion</p> <p align="center">Service infor gazElec</p>	<p align="center">Réponses- Commentaires</p>
<p>Nous remercions le régulateur d'avoir soumis à consultation publique les plans d'investissements de Sibelga. Nous remercions également Sibelga d'avoir rédigé une note de synthèse destinée à la consultation publique.</p> <p>Plan d'investissements gaz de Sibelga</p> <p>Nous saluons les initiatives de Sibelga pour la production d'énergie renouvelable et de mobilité durable.</p>	